

Au fil de l'Aisne

BULLETIN COMMUNAL DE VILLENEUVE-SUR-AISNE • N°13 • JANVIER - MARS 2022

Calendrier
communal 2022
à l'intérieur



Retours sur 2021

Pages 4 à 9



Prévention des cambriolages

Vie pratique > Page 17



p. 2 à 8

Actualités

- > Bienvenue : ID Fleurs et Dp Géo
- > Voeux du Maire

p. 4 à 9

Retours sur 2021

p. 10 et 11

Associations

- > A l'écoute des associations
- > Club d'échecs Le Roi Rouge

p. 12 et 13

Culture / Loisirs

- > Paroles d'hiver
- > Recettes de cuisine

p. 14 et 15

Vie pratique

p. 16

Mobilité : Rézopouce

p. 17

Les bons réflexes contre les cambriolages

p. 18

Eco-citoyenneté

- > Réduire ses déchets

p. 19

Environnement

p. 20 à 22

Conseil municipal

- > Réunion du 20 octobre 2021

p. 23

Etat civil

PROCHAINE PARUTION : AVRIL 2022

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ÉDITÉ
PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE (02190)

Contactez-nous via le site web villeneuve-sur-aisne.fr

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : TIMMERMAN Philippe

Comité de rédaction : BETTANGA-BARON Laure,
BOUCQ Aurélien, COCHOIS Laëtitia, DELVAL Coralie,
FENAUX Christine, FRACHOU Ludivine, WEHR Alain

Responsable de rédaction
et mise en page : WEHR Alain

Impression : www.onlineprinters.fr

Tirage : 1 500 exemplaires

Dépôt légal : janvier 2022 - ISSN n°2725-0180

Crédits photos : tous droits de reproduction réservés. Les photos sont créditées du nom de leur auteur pour chaque page, selon la quantité indiquée entre parenthèses :

Page 1 : A. Wehr (1), L. Frachou (1), Facebook Gendarmerie Nationale 02 - Page 2 : L. Cochois (2), A. Wehr (1) - Page 3 : A. Boucq (1) - Page 4 : L. Frachou (8) - Page 5 : L. Cochois (2), M. Deharbe (1), M. Lefevre (2) - Page 6 : C. Champagne (2), J. Gailliot (1) - Page 7 : M. Lefevre (2), FLG (1) - Page 8 : JM LeGouellec (1), A. Boucq (2), A. Wehr (4) - Page 09 : MIL (2), M. Deharbe (2), JM LeGouellec - Page 10 : En K'Danse (2) - Page 11 : P. Beaumont (3) - Page 12 : Pixabay (1) - Page 13 : Inconnus (2) - Page 14 : inconnu (1), Pixabay (1) - Page 16 : A. Wehr (1) - Page 18 : A. Wehr (5) - Page 19 : A. Wehr (3)

BIENVENUE !

ID Fleurs

Une nouvelle boutique de fleurs, **ID Fleurs**, vient de s'installer à Guignicourt, 5 ter rue Georges Lothelain (près du Pont SnCF).

Yolène FAUVET est heureuse de vous accueillir dans sa boutique lumineuse pour vous proposer des fleurs, des plantes, de belles créations florales ainsi que des objets de décoration.

La boutique ID Fleurs, créatrice d'émotions, est ouverte :

Mardi, jeudi, vendredi et samedi
9h30-12h et 15h-19h
Mercredi et dimanche
9h30-12h

Tél. : 03 65 95 90 26
<https://idfleurs02.fr/>



Dp Géo

Dp Géo a ouvert ses portes, cet automne, sur la Zone d'Activité Economique du Champ Rolland.

Créé en 2017, par Mme Delphine Picault, sa dirigeante habitante d'Evergnicourt, Dp Géo est un bureau d'étude de sol spécialisé en géotechnique.



Les études géotechniques sont nécessaires à toute nouvelle construction (maison, bâtiment, pont, route...) et permettent d'identifier certaines contraintes (présence d'eau dans le sol, cavités souterraines, pollution, présence d'argile...).

L'équipe est aujourd'hui constituée de 4 ingénieurs et 4 techniciens chantier / bureau, qui interviennent sur les secteurs de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne.

Le + : Un hangar de 250 m2 a également été construit et est disponible à la location.

Le comité de rédaction remercie le personnel administratif et technique de la mairie, le personnel des écoles, les responsables d'associations et tous ceux qui ont apporté leur contribution à la réalisation de notre bulletin.

Mes chers concitoyens,

2022 débute et ce que nous pensions terminé revient au premier plan : le coronavirus fait un retour douloureux, désespérant pour beaucoup, contraignant pour tous.

Alors que la vaccination a bien fonctionné et a permis de retrouver une activité presque normale, une nouvelle vague arrive. Nous avons appris en partie à gérer ces situations mais les contraintes qui ne manqueront pas d'être mises en place, à juste titre, amèneront incertitude, doute, frustration et refus.

Ne nous y trompons pas, n'écoutez pas les charlatans qui jouent sur les peurs. Les scientifiques connaissent, désormais, beaucoup mieux ce virus. Ils travaillent ardemment à le combattre, les vaccins en sont le meilleur exemple, et nous sommes sur la bonne voie pour résoudre cette crise.

Beaucoup de chemin reste toutefois à parcourir, notamment pour améliorer encore les taux de vaccination, dans nos pays développés bien sûr, mais partout dans le monde et surtout dans les pays pauvres, et obtenir un médicament qui saura guérir de la maladie si nous ne parvenons à faire disparaître le Covid 19.

Soyons vigilants et déterminés, confiants et lucides.

J'espère que 2022 sera meilleure que 2021. Je veux croire que nous ne connaîtrons plus des mois de confinement et que nous pourrons reprendre nos activités tout à fait normalement.

Quand je regarde 2021 et ce qu'il s'est passé sur la commune, j'y vois deux moments forts : le repas des Anciens organisé en septembre et la Féerie de Noël début décembre. Dans le respect des règles sanitaires, gel, masque, pass sanitaire et comportement responsable des participants, nous avons pu réunir plusieurs centaines de personnes qui avaient toutes, en ces occasions, un large sourire sur leur visage. Les commentaires furent unanimes : « ça fait du bien de se retrouver, de voir des gens, de discuter, de ressentir cette ambiance de fête ».

Alors oui, je veux croire que nous pourrons en organiser beaucoup d'autres en 2022, avec notre apprentissage du virus : respect des gestes barrières, masques et vaccination.

Alors que la Maison de Santé est devenue opérationnelle en 2021, appréciée d'ailleurs des praticiens et des patients, nous allons poursuivre en 2022 nos travaux dans les différentes phases de l'écoquartier.

De nouvelles viabilisations de terrains seront faites en début d'année afin de donner satisfaction aux nombreuses personnes qui souhaitent acheter des parcelles pour construire sur Guignicourt.

A Menneville, nous allons finaliser la traverse du village : réfection de la chaussée et des trottoirs, restructuration et modernisation de la place au centre du village et des abords de l'église, amélioration de l'accessibilité dans les bâtiments communaux et embellissement de l'ensemble.

Nous démarrerons également vers le mois d'avril les travaux du tiers lieu dans l'enceinte de l'ancienne école Mortimer. Cet équipement moderne, accueillant, chaleureux, donnera l'occasion à toutes les associations culturelles du village, ainsi qu'à celles qui pourraient voir le jour dans un avenir proche, de pratiquer leur activité dans d'excellentes conditions et d'attirer de nombreux adhérents.

Beaucoup d'autres choses seront faites en 2022, notamment dans les domaines du développement durable et de l'animation. Les élus en charge de ces domaines regorgent d'idées.

Pour terminer, je vous souhaite, en mon nom ainsi qu'au nom du conseil municipal et des employés communaux, une excellente et heureuse année 2022.

Philippe Timmerman

Décor de Noël autour du thème « Noël dans l'espace » réalisé à l'école maternelle Paul FORT par les parents d'élèves et les ATSEM, agrémenté par les jolies décorations des enfants de chaque classe.



La Féerie de Noël



Il soufflait comme une magie de Noël, le samedi 4 décembre 2021, sur Villeneuve sur Aisne.

La municipalité invitait petits et grands à la 1ère édition de la Féerie de Noël : vous avez été près de 600 personnes à venir découvrir les nombreuses animations proposées.

La municipalité a tenu, particulièrement cette année, à créer un moment de convivialité et de festivité pour tous les habitants.

Nous tenons à remercier, chaleureusement, le syndicat d'initiative, la troupe des saltimbanques, l'école de musique, les majorettes, les directrices et les maitresses des écoles Paul Fort, Rimbaud et Prévert ainsi que Marianne.



Nous avons pu compter sur nos artisans locaux ainsi que l'association APEGUI pour ses talents de maquilleuse : tout ça sur un air de guinguette orchestré par Jacques Tripette et ses acolytes, accompagné de quelques bulles et de délicieuses huîtres.

Le Food truck 'chez Jeanne', a ravi les papilles des plus jeunes.

Et bien sûr la halte du père Noël et de ses lutins en cette période particulièrement chargée pour eux, ont fait la joie des enfants.

A la nuit tombée, la compagnie Echass'Art, est venue nous émerveiller par son spectacle son et lumière.

Une belle réussite pour cette 1ère édition.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !



Noël solidaire



La municipalité remercie chaleureusement les familles qui ont participé, au Noël solidaire, par leurs nombreux dons de jouets.

Vos dons ont été apportés par les Mères Noël, le samedi 18 décembre 2021, à la Maison de l'enfance Champfleury de Laon pour le plus grand bonheur des enfants.

Les paillettes dans les yeux de Rose, Tom, Thomas, Timéo, Louane et leurs copains étaient le plus beau des cadeaux pour nous tous.

Un moment poignant, chargé d'émotions !!!



La maison de l'enfance accueille des enfants de 2 ans à 18 ans pour un placement d'urgence. Tout au long de l'année les dons de vêtements et jouets sont les bienvenus.

Une prochaine collecte sera organisée par la municipalité dans les mois à venir.



Marché de Noël



Le dimanche 12 décembre, le Syndicat d'Initiative organisait son marché de Noël.



Dès 10h, la salle des fêtes s'ouvrait et les visiteurs pouvaient découvrir les stands de la vingtaine d'exposants présents et se restaurer.



Devant le choix proposé, chacun put se faire plaisir et trouver des petits cadeaux à mettre au pied du sapin.

Le Père Noël à Menneville



Cette année encore, le Père Noël est venu rendre visite aux enfants de Menneville, le dimanche 12 décembre, répondant à l'invitation de l'association MIL.



Parcourant le village dans sa calèche, le débonnaire bonhomme s'est rendu devant les foyers de 71 enfants pour leur apporter friandises et chocolats.

Avec chacun, il a pris le temps de prendre quelques photos et, surtout, d'échanger quelques secrets....

Mais, chut !!!



Réchauffement climatique

Dira-t-on jamais assez les dégâts causés par le réchauffement climatique et ses conséquences parfois inédites ?

Quelques jours avant Noël, la fonte de la banquise a fait dériver jusqu'à Menneville plusieurs familles d'ours et de pingouins.

Une quinzaine d'ours et de pingouins ont été accueillis par les petits et les grands dans le village de Menneville à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Rassemblés autour du magnifique sapin installé par le MIL, devant l'église ou encore à divers endroits du village, accompagnés d'une multitude de sapins, bougies, lutins, et autres maisons, ils ont vraiment donné un air de fête au village.

Sous les doigts avisés des membres de Menneville Détente, vos dons de matériel se sont transformés en petites merveilles. Mais c'est surtout grâce au travail de Jean Pierre et Luc, les deux soutiens de l'association, que cette féerie a pu voir le jour.



Randonnée solidaire TGVS et Panier solidaire

Le dimanche 26 septembre, le Team Guignicourt Vallée de la Suippe organisait des randonnées au profit de l'association Panier solidaire.

Plusieurs randonnées étaient proposées :

- 3 randonnées cyclo de 20, 50 et 75 kilomètres
- 1 randonnée pédestre de Guignicourt à Menneville et retour.

Une participation de 3 € était demandée à chaque participant.

L'intégralité des sommes récoltées a été reversée au Panier solidaire.

53 participants ont contribué au succès de la manifestation.



Halloween à Menneville



Dimanche 31 octobre, malgré la pluie et le vent, les enfants du village sont partis à la chasse aux bonbons sous peine de jeter un vilain sort.

En soirée, ils avaient rendez-vous à la ferme de la Bourguignotte, de Pascal et Colette Legrand.

Le Mil y avait organisé la dégustation d'une soupe à la citrouille préparée par Colette dans un chaudron et une distribution de bonbons. Un bon moment de convivialité, idéal pour se réchauffer.



Halloween Run



Footing nocturne déguisé

Dimanche 31 octobre 2021, à la tombée de la nuit, la commune de PROUVAIS a vu défiler dans ses rues, une quarantaine de monstres, adultes et enfants, plus horribles les uns que les autres... Ils avaient pour point commun de porter des baskets et s'étaient donné rendez-vous près de l'étang de la commune où d'autres monstres, aussi terrifiants qu'eux les attendaient près d'un feu...

Tous allaient prendre, le départ de l'HALLOWEEN RUN, un footing nocturne et déguisé dans les bois organisé par le FOOTING LOISIR GUIGNICOURTOIS, club de course à pied, avec l'aide des communes de PROUVAIS, de VILLENEUVE SUR AISNE et de la Communauté de Communes de la CHAMPAGNE PICARDE.



A 19H00, nos monstres se sont élancés sur un parcours de 5KM dans les bois... Bien évidemment, quelques surprises et animations les attendaient...

Sous lugubres, toiles d'araignées et monstres lumineux accueillait nos coureurs. Après quelques centaines de mètres, une tente quelque peu malodorante recevait nos atypiques coureurs, lançant le départ de cet HALLOWEEN RUN...

Après quelques mauvaises surprises (bravo à tous les bénévoles cachés pendant plusieurs heures !) et la rencontre de la sorcière du bois, nos monstres durent s'employer à trouver de minuscules araignées cachées.

Plusieurs centaines de mètres plus loin, le ciel de la campagne « prouvaisienne » s'illuminait d'une quarantaine de lanternes chinoises que chaque coureur avait pu allumer.

Après près de deux heures de footing, c'est sous un nuage de poudre colorée que nos monstrueux coureurs parcouraient les derniers mètres avant l'arrivée.

Enfin, et avant de pouvoir se restaurer d'une excellente soupe au potiron, un conteur attendait nos zombies, démons et autres monstres pour leur faire découvrir l'histoire de l'esprit de PROUVAIS qui hante depuis plusieurs années les bois... Une chance que ne pas l'avoir rencontré plus tôt dans les bois !

Tantôt amusés, tantôt effrayés, tous ont apprécié cet agréable et atypique moment.

Les organisateurs remercient tous les bénévoles qui, de près ou de loin, ont aidé à la réussite de cette manifestation et plus particulièrement aux courageux qui, toute la journée, sous la pluie, ont « décoré » les bois et préparé les activités et qui, pendant une partie de la nuit, ont nettoyé tout ce qu'ils avaient mis en place quelques heures plus tôt.

Une nouvelle édition de ce RUN HALLOWEEN aura lieu en 2022... Rendez-vous est donné aux prochains courageux coureurs amateurs de footing nocturne déguisé.

Repas des Anciens

Dimanche 26 septembre à Guignicourt

Monsieur le Maire, accompagné de conseillers municipaux, accueillait nos aînés lors du traditionnel repas annuel des Anciens, à la salle des fêtes de Guignicourt. Dans son discours de bienvenue, Philippe Timmerman, après avoir rappelé tout le plaisir qu'il avait à recevoir les seniors de notre commune, évoquait les projets communaux achevés et ceux en cours et se félicitait de la tenue de ce banquet qui n'avait pu se tenir en 2020.

Les quelques 140 convives, heureux de se retrouver, ont pu se régaler de l'excellent repas et profiter de l'atmosphère conviviale de la réunion.

Cette année, encore, l'animation musicale était assurée par Jacques Tripette et ses compagnons. Musique et danses créaient une ambiance très sympathique, permettant aux participants de repartir enchantés et pleins d'espoir de se retrouver l'an prochain.



Cérémonies du 11 novembre

Les commémorations du 11 novembre 2021 se sont parfaitement déroulées dans les différentes communes, Prouvais, Evergnicourt, Variscourt, Condé-sur-Suippes et, notamment, à Menneville et Guignicourt. L'Harmonie de Guignicourt ainsi que le Comité d'entente des anciens Combattants de Guignicourt ont pu apporter leur contribution aux différentes cérémonies.

À Guignicourt, participaient des détachements de pompiers, de la gendarmerie et des militaires du CENZUB de Sissonne. Le protocole reprenait discours officiel, appel des noms des victimes, sonneries, le tout rythmé par la Marseillaise chantée par les enfants des écoles primaire et maternelle.

Ce moment a été marqué par un déplacement à pied jusqu'au cimetière où les enfants ont déposé un bouquet de fleurs sur chaque tombe d'Anciens Combattants.

Pour finir cette touchante cérémonie, l'Harmonie a joué la sonnerie « Aux Morts », suivie de la Marseillaise, ce qui n'avait pas eu lieu depuis de longues années.

Un grand merci à la population pour sa forte mobilisation en ce jour de mémoire.

Pour tous ceux qui souhaitent participer, organiser différents événements liés au devoir de mémoire, l'UNC de Guignicourt accueille toutes personnes motivées.



Soirées beaujolais nouveau

à Menneville

La traditionnelle soirée beaujolais, organisée par le MIL, a pu se tenir ce vendredi 19 novembre 2021

70 personnes ont répondu présents pour se distraire et apprécier le vin et les mets proposés :

Beaujolais, buffet de charcuteries et fromage à volonté.



à Guignicourt

Samedi 20 novembre, le Syndicat d'Initiative organisait sa traditionnelle soirée dansante autour du thème du Beaujolais Nouveau.



La centaine de convives présente pouvait apprécier le vin nouveau et le repas offert.

Henri Sombret et son orchestre Trompétissimo rythmait la soirée et les danseurs occupaient la piste de danse jusqu'au milieu de la nuit. Comme toujours, la qualité de la prestation a été appréciée de chacun.



Merci aux membres du MIL et du Syndicat d'Initiative pour l'organisation de ces soirées festives et conviviales

Collecte solidaire



Comme chaque année le dernier week-end de novembre, les bénévoles du Panier Solidaire se tenaient à l'entrée du magasin Carrefour Market pour la traditionnelle collecte de la Banque Alimentaire.

1,114 tonne de denrées diverses et non périssables ont été récoltées et seront redistribuées aux personnes les plus démunies de notre secteur.

Merci à M. le Directeur de cette enseigne, son personnel et à toutes les personnes généreuses de Villeneuve-sur-Aisne et des communes environnantes,

L'équipe du Panier Solidaire vous souhaite une Bonne Année 2022.

THÉÂTRE
comédi'aisne présente une comédie d'Angélique SUTTY
Mariage à tout prix!
mise en scène d'Axelle
GUIGNICOURT
samedi 15 janvier, à 20h30
Salle des fêtes - réservation au 06 95 61 03 63

Demandes de subvention

Les associations sont invitées à se rendre en mairie ou sur le site web : villeneuve-sur-aisne.fr pour se procurer l'imprimé de demande de subvention communale.

Les demandes, accompagnées des pièces justificatives, devront être retournées en mairie ou adressées à accueil@villeneuve-sur-aisne.fr au plus tard

le vendredi 25 février 2022 à 16 h 30.

oo

Important !

oo

Toutes les manifestations annoncées sont susceptibles d'être annulées ou reportées en application des règles sanitaires à la date de réalisation.

A l'écoute des Associations

Panier Solidaire

L'association 'Panier Solidaire', située 2 rue des écoles, reste à la disposition de toutes les personnes qui sont dans le besoin.

Ses responsables reçoivent, sur rendez-vous, les vendredis de 14h30 à 16h30 et les samedis de 14h à 16h.

Tél. : 03 23 20 39 89, aux mêmes heures.

Elle recherche aussi des bénévoles sérieux, motivés et qui peuvent s'engager.

En K'Danse

L'association organisera son premier loto le samedi 19 mars 2022.

Comme tous les ans, une grille de cases sera en **vente à l'occasion de la Saint-Valentin** avec des lots à la clé.

Cette tombola a pour but d'aider l'association dans l'organisation de ses prochains galas.

Pour ses activités passées, l'association a réussi à présenter, malgré la crise sanitaire, un spectacle aux parents de ses élèves le 3 juillet dernier.



Commission culture Dictée

Dans le cadre de la semaine de la langue française et de la francophonie, la municipalité vous donne rendez-vous pour une dictée, pleine de mise en scène et d'humour, dans une classe de l'école Mortimer, **le samedi 19 mars 2022.**

Venez célébrer le français et partager votre goût pour les mots dans votre ancienne salle de classe, pour les anciens élèves de Mortimer, et dans la future médiathèque pour celles et ceux qui n'ont pas usé leurs fonds de culotte dans cette école !

Club d'échecs Le Roi Rouge

Zoom sur les résultats 2021

Après 12 mois d'inactivité, le club du Roi Rouge a pu rouvrir normalement et reprendre cours, entraînements et compétitions.

Alors que, avant Covid, ils étaient aux alentours de 32 joueurs, les effectifs reviennent peu à peu à la normale puisque le club compte actuellement 23 membres.

Vous êtes intéressés par la pratique des échecs, vous souhaitez suivre les résultats du club : <https://roirouge.clubeo.com>

Les compétitions

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 2021

Arthur GILLET était le **seul qualifié du Roi Rouge** et participait, à Agen, à son **2^e championnat de France** après Hyères en 2019.

Il a réalisé une performance correcte avec 4 victoires, 2 nulles et 3 défaites.

Bilan mitigé pour Arthur qui n'a pas rencontré de joueurs avec des classements élevés. Il réussit néanmoins à faire aussi bien qu'à Hyères avec 5 points sur 9.

Félicitations pour sa constance et sa performance.



DEUX CHAMPIONS DE L'AINES JEUNES 2021 POUR LE ROI ROUGE !

Le championnat de l'Aisne Jeunes 2021 s'est déroulé à Chauny les 6 et 7 novembre 2021.

4 jeunes du club y ont participé dans 3 catégories différentes : Achille GRALLA en poussins (U10), Nathaël MANNEBARTH et Arthur GILLET en pupilles (U12) et Nathan LAMBERT en cadets (U18)

Le manque de compétition de Nathan l'a empêché de faire un bon résultat. Il termine cependant à la deuxième place de sa catégorie.

Achille remporte facilement ses 3 parties et **gagne le titre poussins**.

Nathaël finit le tournoi pupilles avec 2 points sur 5 tandis qu'Arthur **gagne le titre** avec 4 victoires et une nulle.

Bravo à Achille et à Arthur qui permettent au club de continuer la collection de titres départementaux après ceux de Matthieu et Juliette CAGNIART en catégories Jeunes et celui de Philippe BEAUMONT en toutes catégories.



COUPE LOUBATIERE 2021

Dimanche 28 novembre 2021 avait lieu la phase départementale de la Coupe Loubatière (par équipe de 4 joueurs avec classement elo inférieur à 1701).

Le Roi Rouge a organisé la compétition pour la 3^e fois et a aligné 3 équipes. 10 autres équipes régionales (4 de Saint-Quentin, 3 de Château-Thierry, 2 de Soissons et 1 de Lehaucourt) participaient à la compétition.

Les 3 équipes locales ont connues **des fortunes diverses**.

Comme attendu, la 3^e équipe a perdu ses 3 matchs.

L'équipe 2 termine le tournoi à la 8^e place avec 1 victoire et 2 défaites.

L'équipe 1, en **gagnant 2 matchs sur 3**, a réalisé un très beau parcours. Cela lui a permis de finir à une belle 5^e place.

C'est la première fois que le Roi Rouge passe si près de la qualification pour la phase régionale. C'est donc partie remise pour la saison prochaine.

Bravo à nos joueurs (Philippe, Lionel, Nathaël, Nathan, Enguerran, Benoît, Arthur, Achille, Amaury, Thybo, Arthur et Nolan).



PAROLES D'HIVER

Nuit de neige

La grande plaine est blanche, immobile et sans voix.
Pas un bruit, pas un son ; toute vie est éteinte.
Mais on entend parfois, comme une morne plainte,
Quelque chien sans abri qui hurle au coin d'un bois.

Plus de chansons dans l'air, sous nos pieds plus de chaumes.
L'hiver s'est abattu sur toute floraison ;
Des arbres dépouillés dressent à l'horizon
Leurs squelettes blanchis ainsi que des fantômes.

La lune est large et pâle et semble se hâter.
On dirait qu'elle a froid dans le grand ciel austère.
De son morne regard elle parcourt la terre,
Et, voyant tout désert, s'empresse à nous quitter.

Et froids tombent sur nous les rayons qu'elle darde,
Fantastiques lueurs qu'elle s'en va semant ;
Et la neige s'éclaire au loin, sinistrement,
Aux étranges reflets de la clarté blafarde.

Oh ! la terrible nuit pour les petits oiseaux !
Un vent glacé frissonne et court par les allées ;
Eux, n'ayant plus l'asile ombragé des berceaux,
Ne peuvent pas dormir sur leurs pattes gelées.

Dans les grands arbres nus que couvre le verglas
Ils sont là, tout tremblants, sans rien qui les protège ;
De leur oeil inquiet ils regardent la neige,
Attendant jusqu'au jour la nuit qui ne vient pas.

Guy de Maupassant, Des vers

Neige

Sur la musique du silence
Dansent, dansent les flocons blancs
Qui se balancent
Et qui s'en vont
Tisser une douce couverture
Pour la terre qui s'endort
Sur la musique du silence
Dansent, dansent les flocons blancs

Jacqueline Mériot

Bonjour monsieur l'Hiver

Hé ! Bonjour monsieur l'Hiver !
Ça faisait longtemps...
Bienvenu sur notre terre,
Magicien tout blanc.
Les montagnes t'espéraient ;
Les sapins pleuraient ;
Les marmottes s'indignaient ;
Reviendra-t-il jamais ?
Mes patins s'ennuyaient ;
Mes petits skis aussi ;
On était tous inquiets ;
Reviendra-t-il jamais ?
Hé ! Bonjour monsieur l'Hiver !
Ça faisait longtemps ...
Bienvenu sur notre terre,
Magicien tout blanc.

Patrick Bousquet

Chanson pour les enfants l'hiver

Dans la nuit de l'hiver
Galope un grand homme blanc.
C'est un bonhomme de neige
Avec une pipe en bois.
Un grand bonhomme de neige
Poursuivi par le froid.

Il arrive au village.
Voyant de la lumière,
Le voilà rassuré.

Dans une petite maison
Il entre sans frapper ;
Et pour se réchauffer,
S'assoit sur le poêle rouge,
Et d'un coup disparaît.

Ne laissant que sa pipe
Au milieu d'une flaque d'eau,
Ne laissant que sa pipe,
Et puis son vieux chapeau.

Jacques Prévert

Poireaux gratinés au jambon et comté

Une recette de saison pour 4 personnes



Temps de préparation : 20 minutes

Temps de cuisson : 45 minutes

Ingrédients

- 16 petits poireaux
- 4 grandes tranches de jambon blanc
- 100 g de comté râpé
- 2 tablettes de bouillon de volaille
- 30 g de beurre
- 30 g de farine
- 25 cl de lait
- 1 pincée de noix muscade
- sel et poivre

Faites bouillir 1 litre d'eau avec les tablettes de bouillon émiettées.

Epluchez les poireaux en leur laissant un peu de vert. Lavez-les soigneusement.

1. Plongez-les dans le bouillon frémissant et comptez 20 à 25 minutes de cuisson, jusqu'à ce qu'ils soient tendres à cœur.
2. Préchauffez le four à th. 7 (210°). Pendant ce temps, préparez la béchamel : faites fondre le beurre dans une casserole, jetez-y la farine, et remuez vivement.
3. Faites cuire le mélange 1 minute en le remuant, puis versez le lait en filet, en fouettant sur feu doux, jusqu'à ce que la sauce soit lisse et onctueuse.
4. Salez, poivrez et parfumez de noix muscade. Coupez les tranches de jambon en deux. Egouttez bien les poireaux en les pressant, emballez-les deux par deux dans les morceaux de jambon et rangez-les dans un plat allant au four.
5. Nappez de béchamel, couvrez de fromage râpé et faites gratiner pendant 15 minutes au four.

Servez ce gratin très chaud!

Charlotte poires chocolat

Une merveille de dessert pour 6 personnes



Temps de préparation : 30 minutes

Temps de repos : 12 h

Ingrédients

- 1 boîte de boudoirs
- 1 boîte de poires au sirop
- 150 g de chocolat noir pâtisseries
- 4 jaunes d'oeufs
- 20 cl de crème liquide
- 1 sachet de sucre vanillé
- 2 cuillères à soupe de liqueur de poires (non obligatoire)

Trempez les biscuits boudoirs un à un dans le sirop des poires et tapissez-en votre moule à charlotte.

Dans un saladier, fouettez la crème liquide et le sucre en poudre vanillé à l'aide d'un batteur électrique en augmentant la vitesse au fur et à mesure, jusqu'à ce que la crème s'épaississe et prenne la consistance d'un blanc en neige. Réservez la chantilly au frais.

Dans une casserole, faites fondre le chocolat à feu doux, puis hors du feu, incorporez les jaunes d'oeufs au chocolat fondu en mélangeant avec un fouet jusqu'à ce que la préparation refroidisse. Ajoutez la chantilly délicatement et mélangez de nouveau. Versez la moitié de la mousse au chocolat dans le moule à charlotte. Ajoutez les poires coupées en lamelles. Recouvrez du reste de la mousse puis de nouveau des poires, et enfin, terminez par une rangée de biscuits boudoirs imbibés de sirop.

Laissez reposer 12 heures au réfrigérateur avant de démouler délicatement la charlotte.

ASTUCES : La touche déco "pâtisserie" : déposez quelques lamelles de poires au-dessus de votre charlotte, et râpez du chocolat noir...

Effet assuré!

Empiètement des végétaux sur la voie publique

De nombreuses haies dépassent sur la voie publique. Comme pour les règles s'appliquant entre voisins, des règles existent en bordure du domaine public.

Quelles sont-elles ?

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

Ceci afin :

- Qu'ils ne gênent pas le passage des piétons.
- Qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

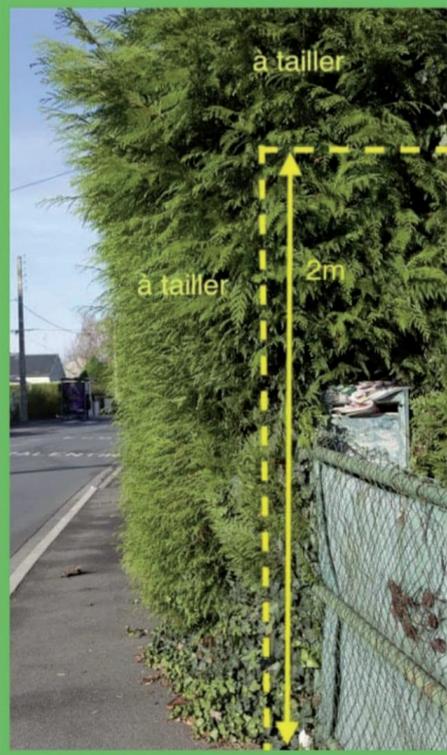
Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, et l'éclairage public.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Le Maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



Aboiements de chiens

La municipalité reçoit régulièrement des plaintes pour des aboiements répétitifs et abusifs de chiens. C'est, notamment, le cas à Menneville dans le secteur du centre mairie.

L'aboiement répétitif peut constituer un trouble du voisinage tel que défini par le Code de la santé publique (article R1336-5) :

«Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.»



L'arrêté préfectoral du 19 avril 2016 - article 22 - précise :

«Les propriétaires d'animaux ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés ou du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive»

Aussi, si un chien aboie régulièrement, s'il aboie en permanence lorsque le propriétaire n'est pas là ou s'il aboie extrêmement fort, quiconque est en droit de demander au propriétaire du chien de prendre les mesures nécessaires pour cesser ou atténuer cette nuisance sonore...

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes



Respectez le mode d'emploi
des appareils de chauffage et de cuisson



www.prevention-maison.fr



Bien stationner

La part de l'espace urbain dédiée aux piétons est bien souvent très réduite par rapport à celle accordée à la circulation motorisée.

Ce déséquilibre est encore plus marqué si l'on prend en considération l'occupation illicite de ces espaces piétons par les véhicules stationnés de manière irrégulière.

L'article R417-11 du Code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique. Ce stationnement anarchique est préjudiciable à la sécurité des usagers, alors stationnons intelligemment dans les rues de notre commune.

Rendons à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite et aux enfants, l'espace qui leur était initialement destiné. Bien conduire, c'est aussi bien stationner.



Feux de végétaux

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS, UNE PRATIQUE TRÈS POLLUANTE INTERDITE PARTOUT EN HAUTS-DE-FRANCE

La préfecture des Hauts-de-France rappelle qu'il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux à l'air libre (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles...) sur l'ensemble du territoire régional.

En effet, ces brûlages émettent de nombreux composés toxiques (particules, dioxines...) et sont une source importante de pollution de l'air ambiant. De surcroît, brûler des déchets peut causer des troubles du voisinage, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagées.

Les contrevenants à cette interdiction s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.



REZO POUCE, l'autostop au quotidien

Réinventons l'auto-stop!



Rezo pouce, c'est un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous. C'est un réseau solidaire pour partager les trajets du quotidien entre voisins

Difficile de se passer de voiture quand on habite à la campagne ou dans les environs d'une ville!

Alors, pour concilier vos aspirations à préserver environnement et vie quotidienne, pourquoi ne pas essayer de partager ses trajets ? Après tout, à 2 ou 3 dans la voiture, je divise par deux ou trois mon empreinte carbone !

Bouger en stop, c'est aussi partager plus qu'un trajet. C'est partager un moment de vie, rencontrer son voisin, se découvrir des passions communes, des connaissances... Certains mangent local, d'autres font du stop entre voisins...

En s'inscrivant à Rezo Pouce, conducteurs et passagers acceptent la Charte du Rezo et partagent les valeurs de la communauté. Faire du stop avec Rezo Pouce, c'est s'assurer un trajet serein, l'esprit léger...

Comment s'inscrire :

Vous avez le choix, soit vous vous inscrivez en 5 minutes sur le site : <https://www.rezopouce.fr/> (en ayant préparé une photo de votre pièce d'identité et une photo sympa pour votre profil), soit via l'application mobile rezopouce.fr, soit en allant dans le point relais le plus proche - Maison France Services de Villeneuve-sur-Aisne.

Dès validation de votre inscription, vous recevez par courrier la carte membre Rezo Pouce. Si vous êtes conducteur, vous recevrez également un autocollant à poser, bien en vue, sur le pare-brise de votre voiture.

En pratique

Je suis passager : Je suis « 2.0 », je lance l'application et visualise les conducteurs autour de moi. Je suis « vintage », je me rends à un arrêt sur le pouce avec ma fiche destination.



Je suis conducteur : Je suis « 2.0 », avant de démarrer, je lance mon application pour voir si des autostoppeurs se rendent au même endroit que moi, ou simplement faire un léger détour par un arrêt sur le pouce. Je suis « vintage », sur mon trajet, je regarde aux arrêts sur le Pouce pour partager ma voiture...

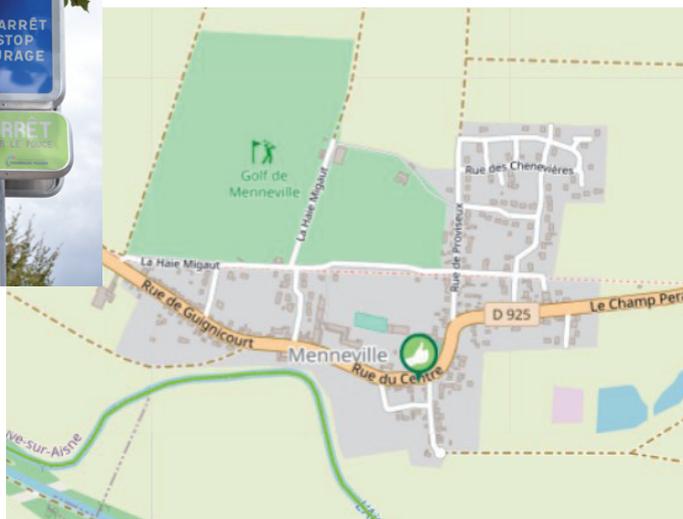
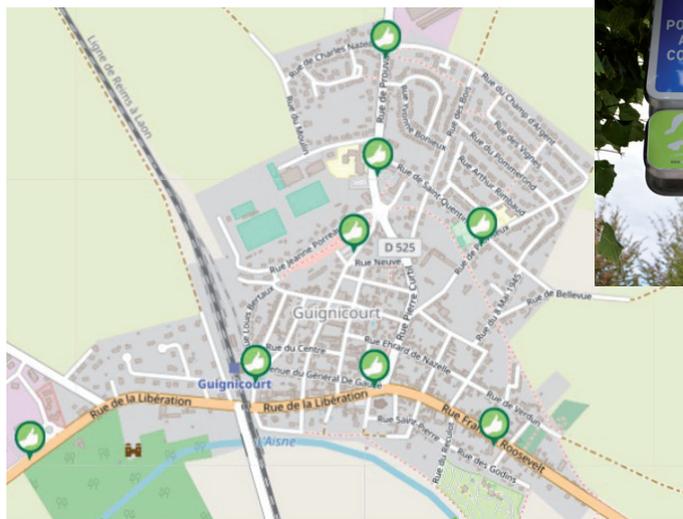
Vous avez sans doute aperçu, dans notre commune, ces panneaux verts représentant un pouce tendu.

Ils matérialisent les 'Arrêts sur le pouce'.

La communauté de communes de la Champagne Picarde, compétente en matière de politique de mobilité, en a installé dans les 45 communes de son territoire.

Notre commune en possède 9, régulièrement répartis.

Où les trouvez dans notre commune?



CONTRE LES CAMBRIOLAGES, les bons réflexes

AU QUOTIDIEN

Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



**Vous êtes victime
ou témoin d'un
cambriolage :
COMPOSEZ LE 17**

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.



Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...)

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur:

Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre.

Interdisez l'accès des lieux.



Une fois les constatations faites

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...)
- Déposez plainte à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr external link.
- Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

GENDARMERIE NATIONALE

3 rue de Mauchamp - Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE
tél. 03 23 23 61 17 - cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Semaine européenne de la Réduction des déchets

Apprendre à réduire ses déchets et mieux consommer

Dimanche 21 novembre s'est tenue, salle Pierre Lallement à Menneville, une réunion d'information sur la réduction des déchets.

Au programme de cette manifestation, organisée à l'initiative de Mme Colette Champagne, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) :

- Une conférence destinée à sensibiliser chacun d'entre nous à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée
- Des ateliers permettant à chacun de découvrir des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant...
 - Atelier «Cuisiner les restes» qui proposait différents mets cuisinés avec les épluchures, miettes de pain et autres restes culinaires.
 - Atelier «Cadeaux zéro déchets» : Réduire sa consommation d'emballage en réutilisant des contenants
 - Atelier «Tawashi» : Fabriquer une éponge zéro déchet avec du tissu de récup. (chaussette, Tshirt ou collant)
 - Atelier «Furoshiki» : Utiliser des tissus pour emballer des cadeaux et des objets afin de les protéger et de les transporter.
 - Atelier « Produits ménagers» : Confectionner des produits d'entretien ménager maison.
 - Atelier «Mobilité douce» avec la présentation de rézo pouce, réseau d'autostop solidaire.
 - Atelier réduction des déchets à destination des enfants.

Le concept de la SERD est basé sur la prévention des déchets, c'est-à-dire avant que ce dernier ne soit produit, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

La prévention des déchets c'est donc agir pour produire moins de déchets :

- en consommant mieux (limiter les emballages, choisir des produits réutilisables, etc.),
- en produisant mieux (prise en compte de l'impact environnemental à chaque étape, etc.)
- en prolongeant la durée de vie des produits
- en jetant moins (mieux trier, composter les déchets de cuisine, etc.)



Une trentaine de visiteurs ont pu bénéficier de conseils éclairés lors de la conférence et sur chaque stand.

Un grand Merci à Colette Champagne pour cette bonne initiative qui mériterait un public plus nombreux.

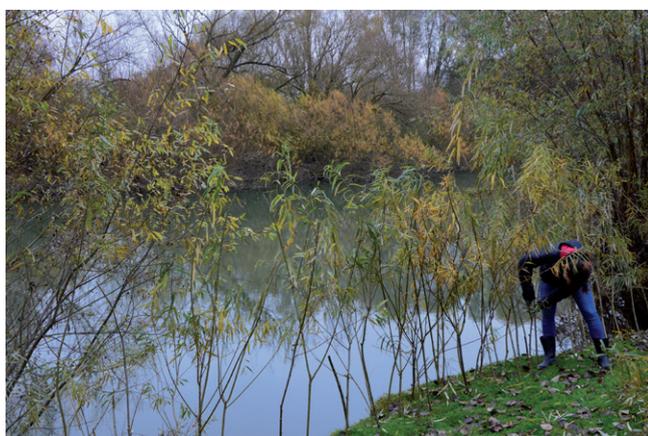


Plantations sur berge

Le samedi 20 novembre, les membres de la commission communale développement durable, accompagnés par des habitants bénévoles, entreprenaient de replanter une partie des berges de l'Aisne, au lieu-dit le Gué Saint-Pierre.

L'opération consistait à couper des jeunes branches sur les saules existants et à les repiquer aux endroits libres de la berge. Plusieurs dizaines de mètres ont, ainsi, été replantés.

La plantation de ces arbres devrait améliorer la tenue de la berge, très friable à cet endroit attaqué par les coups de boutoir de la rivière.



Sueur et bonne humeur ont fait bon ménage tout au long de la matinée.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé et contribué à la sauvegarde de notre environnement.

Information environnementale

Depuis le 4 septembre 2021, l'information publique disponible en matière d'environnement et de développement durable est accessible à travers un nouveau portail :

www.notre-environnement.gouv.fr

notre-environnement.gouv.fr est destiné à tous les citoyens soucieux de s'informer sur les enjeux de l'environnement et du développement durable et de trouver des services utiles. Il met à disposition de tous une information claire, complète et fiable. Il reprend notamment l'ensemble des informations disponibles sur le site du Rapport sur l'état de l'environnement en France

À travers huit grands thèmes, notre-environnement.gouv.fr propose des articles d'actualités (brèves, dossiers), des fiches thématiques (pour faire le point sur un sujet), ainsi qu'une base de ressources documentaires (rapports, sites internet thématiques de référence...) pour approfondir ses connaissances.

Source : <https://ree.developpement-durable.gouv.fr/>



Réunion du 20 octobre

Le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Finances : modification de l'AP/CP (autorisation de programme/crédits de paiement) du projet de tiers-lieu

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la répartition des crédits de paiement relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Mortimer de Guignicourt en tiers-lieu, ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 3 529 000,00 € TTC

CP 2020 : 17 020,66 €

CP 2021 : 270 000,00 €

CP 2022 : 3 041 979,34 €

CP 2023 : 200 000,00 €

dit :

- que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets conformément à la répartition susmentionnée ;
- que les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31 décembre 2021 seront automatiquement reportés sur l'exercice 2022 ;
- que les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31 décembre 2022 seront automatiquement reportés sur l'exercice 2023

Finances : budget principal – DM n°3

Le Maire expose au Conseil municipal les raisons qui imposent le recours à une décision modificative sur le budget principal, à savoir qu'il est nécessaire d'ajuster les dépenses relatives au projet de réhabilitation de l'ancienne école Mortimer en tiers-lieu (AP/CP - OP 264).

Aussi, les différents mouvements sont précisés dans le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2021	DM n° 3	Total
RESERVE FONCIERE - OP 148	1 099 295,79 €	-58 020,66 €	1 041 275,13 €
compte 2111 - terrains nus	1 099 295,79 €	-58 020,66 €	1 041 275,13 €
TIERS-LIEU - OP 264 (AP/CP)	211 979,34 €	58 020,66 €	270 000,00 €
compte 2031 - études	211 429,34 €	58 020,66 €	269 450,00 €
compte 2033 - frais d'insertion	550,00 €	0,00 €	550,00 €
		0,00 €	

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 3 du budget principal – Exercice 2021

Finances : fusion des deux budgets annexes assainissement par la clôture du budget annexe « assainissement de Menneville »

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'occasion de la création de la commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne au 1er Janvier 2019, il a été décidé de maintenir, de façon transitoire, deux budgets annexes assainissement, respectivement budget annexe « assainissement de Guignicourt », budget annexe « assainissement de Menneville ».

Compte tenu de l'harmonisation progressive de la gestion des différents services, il n'y a plus lieu de conserver deux budgets annexes, mais de créer un budget unique.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

1. Décide la fusion des deux budgets annexes assainissement par la clôture du budget annexe « assainissement de Menneville
2. Décide que toutes les opérations budgétaires et comptables, notamment la réintégration de l'actif et du passif, ainsi que le reversement des excédents du budget annexe « assainissement de Menneville » vers le budget annexe « assainissement de Guignicourt » seront réalisés en lien avec le comptable public au cours de l'exercice budgétaire actuel afin de ne disposer que d'un seul budget annexe assainissement au 1er janvier 2022 ;
3. Décide que ce budget assainissement unique sera renommé « budget annexe assainissement »
4. Précise que l'ensemble des plans d'amortissement es budgets annexes « assainissement de Menneville et « assainissement de Guignicourt » seront repris à l'identique et poursuivis au sein du budget assainissement unique, qui sera doté par ailleurs d'une comptabilité analytique qui retracera le détail de chacun des services, conformément à la réglementation en vigueur ;

5. Dit que les services fiscaux seront informés, d'une part, de la clôture du budget annexe « assainissement de Menneville » non soumis au régime de la TVA et, d'autre part, du choix de la commune d'assujettir à la TVA le futur budget unique assainissement ;

Finances : assainissement : modification des tarifs

A compter de l'exercice 2022, un budget unique dédié à l'assainissement des deux communes historiques sera mis en place, impliquant en outre une harmonisation, tant sur le plan des tarifs, que du processus de facturation et de la gestion de la fiscalité (TVA).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1. d'harmoniser le calendrier de facturation des services assainissement des deux communes historiques, du 1er mai (année N) au 30 avril (année N + 1) ;

2. de fixer, à compter de la prochaine période de facturation du 1er mai 2022 au 30 avril 2023, les tarifs et modalités en vigueur sur le territoire de la commune déléguée de Guignicourt, à savoir :

- Facturation des m3 réellement consommés sur la base de la consommation d'eau potable, au tarif de 0,95€ HT pour les rejets domestiques et de 1,32€ HT pour les rejets non domestiques ;
- Abonnement annuel d'un montant de 60€ HT par foyer, à régler à terme à échoir en début de chaque période.

3. de fixer, à compter de la prochaine période de facturation du 1er mai 2022 au 30 avril 2023, les tarifs et modalités en vigueur sur le territoire de la commune déléguée de Menneville, à savoir :

- Facturation des m3 réellement consommés sur la base de la consommation d'eau potable, au tarif de 0,95€ HT pour les rejets domestiques et de 1,32€ HT pour les rejets non domestiques ;
- Abonnement annuel d'un montant de 60€ HT par foyer, à régler à terme échu, en fin de chaque période

4. de fixer, à compter de la prochaine période de facturation du 1er mai 2022 au 30 avril 2023, le tarif de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement sur le territoire des communes déléguées, à :

- Guignicourt : 1000€ par logement
- Menneville : 1000€ par logement

Pour rappel, cette participation, non soumise à la TVA, fera l'objet d'un titre de recette émis à destination du propriétaire du logement.

USEDA : travaux d'enfouissement des réseaux aériens rue de la Libération tranche 2

Il est exposé à l'assemblée le projet d'enfouissement des réseaux aériens Rue de la Libération (tranche 2) à Guignicourt.

Il est précisé que les travaux seront réalisés par l'USEDA, Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne, autorité concédante du service public de l'électricité.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de leurs caractéristiques.

Le coût total des travaux s'élève à 240 645,56 € HT. Il est indiqué que sur le coût total des travaux, la contribution à verser par la commune à l'USEDA s'élève à : 99 468,46 €.

Elle pourra être actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation de ces travaux d'enfouissement des réseaux aériens Rue de la Libération (tranche 2) à Guignicourt, tels que présentés ci-dessus.

USEDA : travaux d'enfouissement des réseaux aériens rue Jeanne Porreaux

Il est exposé à l'assemblée le projet d'enfouissement des réseaux aériens Rue Jeanne Porreaux à Guignicourt.

Il est précisé que les travaux seront réalisés par l'USEDA.

Le coût total des travaux s'élève à 185 577,65 € HT.

Il est indiqué que sur le coût total des travaux, la contribution à verser par la commune à l'USEDA, en application de ses statuts, s'élève à : 62 366,96 €.

Elle pourra être actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation de ces travaux d'enfouissement des réseaux aériens Rue Jeanne Porreaux à Guignicourt, tels que présentés ci-dessus.

USEDA : remplacement d'un mât accidenté - rue du Bois Robinet

Il est exposé à l'assemblée le projet de remplacement d'un mât accidenté par un véhicule de livraison, ce dernier est situé dans l'Eco Quartier, Rue du Bois Robinet, à Guignicourt.

Il est précisé que les travaux seront réalisés par l'USEDA, Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne, autorité concédante du service public de l'électricité.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de leurs caractéristiques.

Le coût total des travaux s'élève à : 2 456,28 € HT

Il est indiqué que la contribution à verser par la commune à l'USEDA correspond au coût total des travaux, soit : 2 456,28 €

En effet, ce type de dossier, qui correspond à un sinistre, n'est pas éligible à une participation de l'USEDA.

Cette dépense sera prise en charge par l'assurance dans le cadre du sinistre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation des travaux de remplacement du mât accidenté Rue du Bois Robinet à Guignicourt, tels que présentés ci-dessus.

Urbanisme : modification de la dénomination de la rue du lotissement de la haie Migaut à Menneville

Le Maire propose de reporter ce sujet à une prochaine réunion, en effet des réflexions sont encore nécessaires avant l'adoption.

Le Conseil Municipal, prend acte du report de ce point à une prochaine réunion.

Conseil Départemental : participation au FSL (fonds de solidarité pour le logement)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) institué par la loi du 31 mai 1990 modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir, et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Des mesures d'accompagnement social lié au logement peuvent être mises en place auprès des familles qui éprouvent des difficultés de gestion budgétaire ou d'intégration dans un logement.

Le financement du FSL est assuré par le Département avec l'aide de chaque distributeur d'énergie, d'eau et de téléphone.

Les autres collectivités territoriales et toutes les personnes morales associées au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) peuvent également contribuer au financement du FSL.

Le conseil départemental invite le Conseil Municipal à délibérer, pour l'exercice 2021 sur une participation volontaire de 0,45 € par habitant.

Soit 2 761 habitants (population INSEE) x 0,45 € = 1 242,45 €.

Considérant la volonté de la commune de s'inscrire dans cette démarche d'aide et de soutien aux personnes en difficulté,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au fonds de solidarité logement (FSL), pour l'année 2021, sur la base d'une participation volontaire de 0,45 € par habitant.

Ressources Humaines : mise à disposition d'agents auprès de la communauté de communes dans le cadre de l'ALSH (centre aéré)

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition de fonctionnaire, l'organe délibérant doit être informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant parti de ses effectifs.

Pendant les périodes de centre aéré, afin d'assurer l'entretien du groupe scolaire Rimbaud, le service de restauration ainsi que l'entretien du réfectoire, Mmes PERSINET Corinne, TRIPETTE Martine et ROZNOWICZ Marina sont mises à disposition de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde pour les périodes suivantes :

7 au 18 février 2022 – 11 au 22 avril 2022 – 24 octobre au 4 novembre 2022

22h/hebdo maximum – service de cantine et entretien de la cuisine et de la salle de restauration

12h/hebdo maximum - entretien du groupe Rimbaud (salles n° 6-7-8-9 et sanitaires extérieurs)

Juillet/août 2022 (pour une durée d'un mois, à définir avec la CCCP)

28h/hebdo maximum – service de cantine et entretien de la cuisine

12h/ hebdo maximum – entretien de la salle de restauration
30h/hebdo maximum - entretien du groupe Rimbaud (salles n° 1-2-3-4-5-6-7-8-9, bureau, sanitaires extérieurs et intérieurs + hall

Etant précisé que ces heures sont réparties entre les 3 agents.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

Ressources Humaines : Centre de Gestion : convention pour la médecine préventive

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée, d'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion pour les années 2022-2023-2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail pour les années 2022-2023-2024,

Ressources Humaines : tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de créer un poste d'adjoint territorial d'animation occasionnel à temps non complet afin de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activités.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint territorial d'animation occasionnel à temps non complet afin de préserver la qualité du service de cantine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs en ce sens :

Création de :

Un poste d'adjoint territorial d'animation occasionnel - catégorie C - Durée hebdomadaire de 8 heures.

Questions diverses

Un point a été fait sur l'avancement des différents projets. L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance.

CONSULTATION DES COMPTES-RENDUS

Cette rubrique retranscrit un condensé des principales décisions. Le compte-rendu sommaire des séances du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune www.villeneuve-sur-aisne.fr

Vacances scolaires zone B		
Hiver	Samedi 5 février 2022	au Dimanche 20 février 2022
Printemps	Samedi 9 avril 2022	au Dimanche 24 avril 2022
Début des vacances d'été	Jeudi 7 juillet 2022	
Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022		

AMÉLIORATION DE L'HABITAT PERMANENCES DE SOLIHA

Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat ? Venez vous renseigner et obtenir une information complète sur la rénovation de l'habitat et la maîtrise énergétique.

SOLIHA Aisne assure des permanences en mairie de Guignicourt, de 15 h 30 à 16 h 30, aux dates suivantes :

18 janvier
15 février
15 mars
19 avril

Des subventions, primes et prêts peuvent être mobilisés !

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA Aisne – 32 rue Marcelin Berthelot – 02000 LAON
tél. 03 23 26 73 50 - fax 03 23 26 73 99* contact.aisne@solihha.fr

ÉTAT CIVIL

Naissances

Léo GRATTI
le 20/09 à Reims

Livio DUTEL
le 26/10 à Reims

Ilyas FREMAUX
le 29/10 à Laon

Gabin ROYER
le 02/11 à Bezannes

Jules ROYER
le 02/11 à Bezannes

Victor VISIR
le 11/11 à Laon

Keïla-Abigaïl ROCCI
le 24/11 à Avignon

Aimée HARDY
le 04/12 à Reims

Louise HARDY
le 04/12 à Reims

Jeanne LEDRU
le 08/12 à Bezannes

Eloïse TRONQUOY
le 09/12 à Guignicourt

Décès

Mme Marie Thérèse BRASSEUR née BEBEN
le 23/10 à Reims

M. Guy PORTE
le 27/10 à Soissons

Mme Henriette CHARPENTIER née TAILLARD
le 04/11 à Pargnan

Mme Christiane AUSBART
le 11/11 à Menneville

M. Gérard THIERUS
le 15/11 à Reims

Mariages

Mme Florine LECLER
et M. Geoffrey LIEGEY
le 24/09 à Guignicourt

Mme Pascale PIATEK
et M. Laurent AUTHIER
le 25/09 à Menneville

Mme Sandra BERNARDON
et
M. Christophe HIERNARD
le 30/10 à Guignicourt

BIENVENUE

Mme Laure DELMOTTE et
M. Tom BARDOUX
7, rue de Laon
Guignicourt

Mme Kathleen CASTELEIN
4, sente du Zénith
Guignicourt

Mme Sandrine COTTIN et
M. Stéphane COMTE
3, rue de la Tournelle
Guignicourt

Mme et M. Patrick GUENET
4, rue de Neufchâtel
Menneville

Mme Gwendoline LANOUE
et M. Tony LEGARD
47 bis, rue F. Roosevelt
Guignicourt

Mme Laure VAUTRIN et
M. Julien RAVEL
1, rue du Chauffour
Guignicourt

OBJETS TROUVÉS à réclamer en mairie

1 trousseau de 2 clés +
ruban noir

1 boucle d'oreille

1 chaîne + médaille

Clés

1 trousse de maquillage

ACCUEIL MAIRIES & PERMANENCES

MAIRIE DE GUIGNICOURT

tél. 03 23 25 36 60

> du lundi au vendredi de 9 h à 12h et de 14h à 17h (fermeture à 16h30 le vendredi)

M. Philippe Timmerman
Maire

> jeudi à 18 h

M^{me} Aude Bono-Vandorme
Députée de l'Aisne

> sur rendez-vous au 03 23 23 24 25

Soliha Aisne (amélioration habitat)

> 3^e mardi du mois de 15h30 à 16h30

MAIRIE DE MENNEVILLE

tél. 03 23 79 76 83

> mercredi de 17h à 18h30

CENTRE SOCIAL YVONNE BONIEUX

Aide à Domicile en Milieu Rural

Tél./fax : 03 23 80 13 75

> lundi et mardi de 13h45 à 16h30, mercredi de 13h30 à 16h30, jeudi de 13h45 à 17h00 et vendredi de 8h30 à 11h45

admr.guignicourt@fede02.admr.org

MAISON France services

tél. 03 23 25 36 80

> lundi et mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

> mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h

> jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Relais assistantes maternelles

Marie Pamart (sur rendez-vous)

> le lundi matin / tél. 03 23 22 36 81

Assistante sociale de la DIPAS

> 2^e et 4^e lundis du mois de 14h à 16h

Mission locale sur rendez-vous

> mardi matin au 03 23 27 38 90

Trésor public jeudi et vendredi

> de 9h à 12h et de 14h à 16h



AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez les annonces de manifestations sur facebook et villeneuve-sur-aisne.fr



Annonces sous réserve de modification ou d'annulation en application de mesures sanitaires gouvernementales

JANVIER 2022

SAMEDI 15

20h30

Salle des fêtes de Guignicourt

Théâtre «Mariage à tout prix !»

Organisé par l'association Comédi'Aisne

FEVRIER 2022

DIMANCHE 06

14h00

Salle des fêtes de Guignicourt

Thé dansant, organisé par l'UNC section de Guignicourt

MARS 2022

SAMEDI 19

Ancienne école Mortimer

Dictée

Organisée par la commission culture

SAMEDI 19

Salle des fêtes de Guignicourt

Loto

Organisé par l'association En K'Danse

SYNDICAT DES EAUX

SYNDICAT DES EAUX (gestion) - tél. 03 23 25 36 64

Mairie de Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

✉ syndicat-eaux-guignicourt@orange.fr

> lundi et mardi de 8 h 30 à 16 h 30, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

COLLECTE DES DÉCHETS

> Informez-vous sur www.sirtom-du-laonnois.com

> tél. 03 23 26 80 00 ✉ tritou@sirtom-du-laonnois.com

RYTHME DE COLLECTE

■ ordures ménagères le mercredi, à partir de 13 h

■ recyclables (bacs) un jeudi sur deux, à partir de 6 h



janvier	février	mars	avril
ME 05	ME 02	ME 02	ME 6
ME 12	ME 09	ME 09	JE 07
JE 13	JE 10	JE 10	ME 13
ME 19	ME 16	ME 16	ME 20
ME 26	ME 23	ME 23	JE 21
JE 27	JE 24	JE 24	ME 27
		ME 30	

DÉCHETTERIE DE GUIGNICOURT (accès par carte)

> mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h

> dimanche de 9 h à 12 h (fermé les jours fériés)

SECOURS & GARDES MÉDICALES

SAMU

15

D^r Casalis Guignicourt 03 23 79 93 93

D^r Delor Guignicourt 03 64 16 40 03

GENDARMERIE

17

D^r Denaives Guignicourt 03 23 80 41 47

D^r Kleiber Guignicourt 03 23 79 83 44

D^r Cabinet médical de Cormicy 03 26 61 32 32

POMPIERS

18

En l'absence de votre médecin traitant, veuillez composer le 15

GENDARMERIE NATIONALE

3 rue de Mauchamp - Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

tél. 03 23 23 61 17 - En cas d'urgence, composez le 17

✉ cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr

> mardi, jeudi et samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

> dimanche en semaine paire de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h